

GITES D'ENFANTS -- GITES DE FRANCE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cette fiche vient compléter le contrat de séjour, la fiche descriptive du gîte d'enfants et la fiche sanitaire de liaison.

Nom, Prénom de l'enfant

Date de naissance : Dates du séjour :

EN COMPLEMENT DES INFORMATIONS FOURNIES SUR LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON

En cas d'Urgence

Identité d'une autre personne à contacter en cas d'urgence pendant le séjour :

- Tel fixe : - Tel portable :

Préciser, les informations spécifiques suivantes portant sur **la santé de l'enfant** (dont allergies au piqûres d'insectes, fille réglée, ...), **son régime alimentaire, les particularités comportementales** (peurs, mal au cœur en voiture, pipi au lit, jeune fumeur, appareil dentaire, lunette de vue, ...):

N° allocataire CAF Caisse

N° sécurité sociale Caisse

(ou copie attestation carte vitale)

Selon l'activité du séjour en gîte d'enfants :

- Niveau équestre de l'enfant
- L'enfant sait-il nager ? Non / Oui : débutant / moyen / confirmé
- Niveau de ski : débutant / moyen / confirmé

L'enfant a-t-il déjà fait des séjours sans ses parents (centre de vacances, gîte d'enfants, ...) Oui/Non

▪ Pour l'arrivée :

L'enfant sera accompagné jusqu'au gîte d'enfants par M

- Lien avec l'enfant (lien de parenté ou non) :

L'enfant arrivera à la gare ou l'aéroport de

▪ Pour le départ :

L'enfant repartira du gîte d'enfants avec M

- Lien avec l'enfant (lien de parenté ou non) :

L'enfant sera accompagné par le gîte d'enfants jusqu'à la gare ou l'aéroport de

▪ Pendant le séjour :

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de séjour,

Lorsque les visites en cours de séjour sont autorisées par le gîte d'enfants : **J'autorise M. ou Mme**

à visiter et sortir mon enfant pendant son séjour au gîte ;

Conditions à remplir par les visiteurs pour être autorisés à entrer en contact avec l'enfant :

- visite conjointe des parents : présentation d'une pièce d'identité
- visite séparée des parents : présentation d'une pièce d'identité, d'une autorisation écrite du conjoint absent ou présentation pour les parents divorcés d'une pièce attestant qu'ils ont l'enfant à charge ou droit de visite.
- Visite des personnes autres que père et mère : présentation d'une pièce d'identité et autorisation écrite des parents.

Nous espérons que vous comprendrez notre rigueur, soucieux de l'intérêt des enfants.

Madame, Monsieur (nom, prénom) :

père - mère - tuteur (préciser)

Le, à

Signature

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

- 1) Si votre enfant vous quitte pour la première fois, préparez-le à cette séparation en lui parlant de son voyage, de la famille qui l'accueillera, des activités qu'il fera, des lettres qu'il recevra. Précisez lui bien où vous serez en son absence. Plus votre enfant sera capable d'imaginer son séjour de vacances, moins il éprouvera d'anxiété. Eventuellement, vous pouvez convenir avec la famille d'une visite avec votre enfant avant son séjour.
- 2) Si votre enfant suit un traitement médical, joindre impérativement l'ordonnance et les médicaments correspondants. Veiller à ce qu'il soit à jour de ses vaccinations et indiquer sur la fiche sanitaire ses éventuels problèmes de santé.
- 3) Les enfants peuvent apporter leurs jouets, éventuellement leur vélo (et le casque), avec l'accord de la famille qui les accueille.
- 4) Prévoir du papier de correspondance avec des enveloppes timbrées portant l'adresse des destinataires.
- 5) Votre enfant peut apporter un peu d'argent de poche pour ses achats personnels. Si vous le souhaitez, le responsable du séjour pourra l'aider à gérer cet argent.
- 6) Dans l'intérêt de l'enfant, nous vous recommandons de limiter les appels téléphoniques pendant le séjour : le responsable du gîte s'engage à vous appeler s'il y avait un problème particulier. Pour les mêmes raisons, les visites en cours de séjour ne sont pas autorisées, sauf accord spécifique du gîte d'enfants. Par contre, les courriers sont toujours appréciés.
- 7) Nous vous rappelons que le voyage s'effectue sous l'entière responsabilité des parents. Pour un premier séjour, nous vous conseillons d'accompagner ou de faire accompagner votre enfant.
- 8) Le responsable du gîte indiquera aux enfants les règles de vie commune à respecter pendant leur séjour.